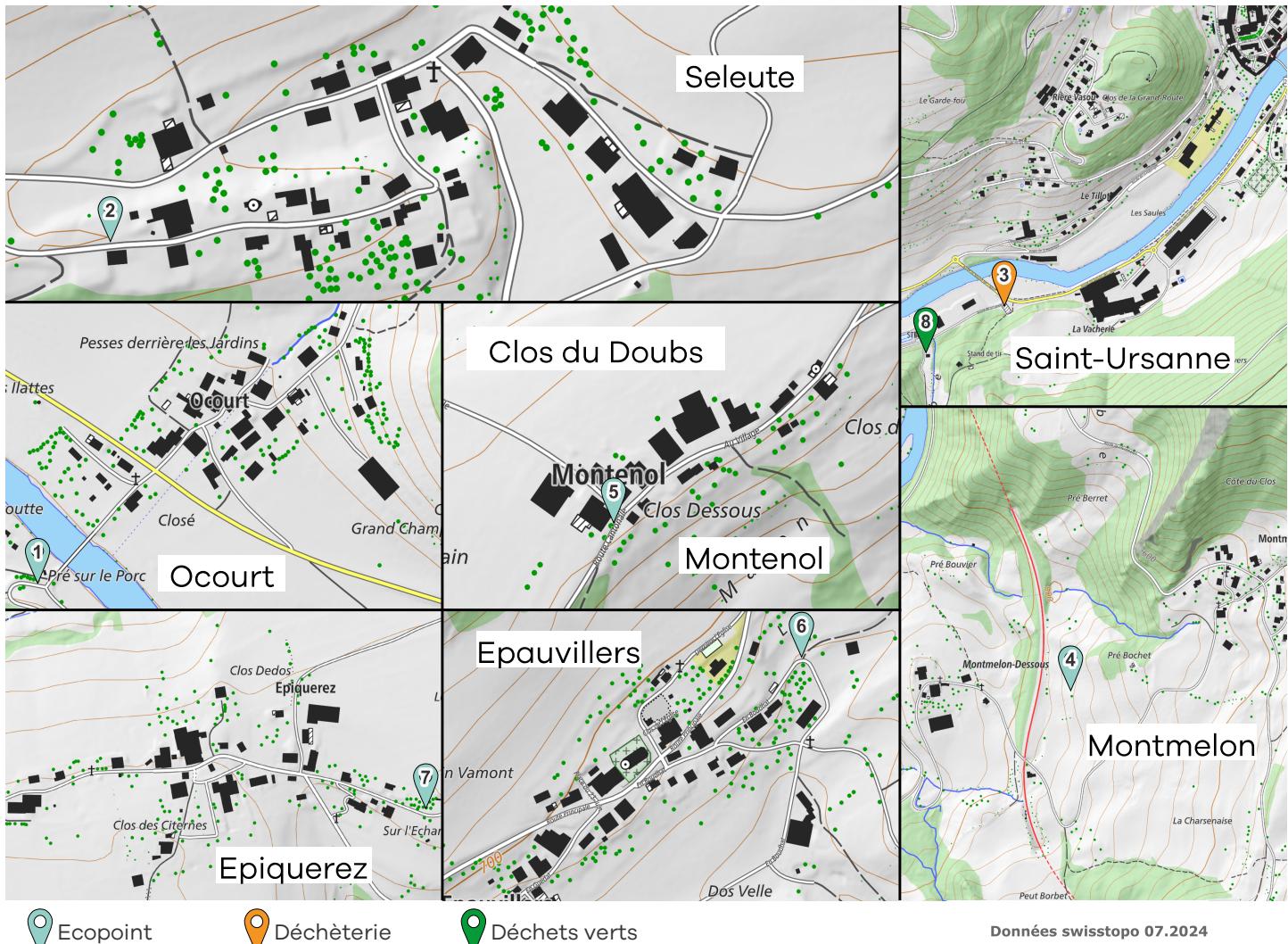


MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Evitons le gaspillage, trions et valorisons.



Clos du Doubs





Informations générales



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

CENTRES DE TRI

Loca à Porrentruy : Tél. 032 466 76 66
lundi au vendredi : 07h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Quatre samedis/an de 8h à 11h00 : Janv. 10 / Avril 11 / Juillet 4 / Oct. 3.

Ramseyer SA à Courgenay : Tél. 032 471 15 52
lundi au vendredi : 07h00 à 11h45 et 13h15 à 17h15.

Centre Ecotri (Ramseyer) : lundi-mercredi-vendredi de 13h15 à 17h15.

2 samedis par mois de 09h00 à 11h45 aux dates suivantes : Janv. 3-24 / Fév. 7-21 / Mars 7-21 / Avril 11-25 / Mai 9-23 / Juin 6-20 / Juillet 4-18 / Août 8-22 / Sept. 5-19 / Oct. 3-17 / Nov. 7-21 / Déc. 5-19.

Station d'épuration de Porrentruy et Environs (SEPE) :

Chemin de Bonne-Fontaine 8
2900 Porrentruy
Tous les 3ème lundis du mois de 14h00 à 17h00, en cas de jour férié, report au 4ème lundi du mois. **A l'exception de décembre** : 2ème lundi du mois.
Peintures, colles, solvants, détergents, acides, etc.
www.sepe-porrentruy.ch.

Mes ÉCOPPOINTS

- 1 - Ocourt / Au Village
- 2 - Seleute / Au Village
- 3 - St-Ursanne / Rte du Moulin des Lavoirs
- 4 - Montmelon-Dessous
- 5 - Montenol / Route Cantonale
- 6 - Epauvillers / En Boudhat
- 7 - Epiquerez / Au Seppé

Mon AUTRE POINT DE COLLECTE (voir plan)

8 - St-Ursanne / Combe Gobée : déchets verts compostables

Contact et infos

Administration communale de Clos du Doubs

Rue du 23-Juin 35
2882 Saint-Ursanne
032 461 31 28
administration@closdudoubs.ch
www.closdudoubs.ch

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)** où je me rends, tous les déchets qui y sont repris : bteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...).
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

SACS-POUBELLE ou CONTENEURS AVEC PUCE

Taxe au volume : Sacs officiels SIDP à déposer dans les conteneurs semi-enterrés (Moloks).

Taxe au poids : Conteneurs 800L équipés d'une puce.

Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012
Aux heures de bureau (tarif local)





2026

Calendrier

Clos du Doubs

Début des tournées : 07h00

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						1
M						2
M				1		3
J 1	Nouvel An			2		4 Fête-Dieu
V 2	Saint Berchtold			3 Vendredi Saint	1 Fête du travail	5
S 3				4	2	6
D 4	1	1	1	5 Pâques	3	7
L 5	2	2	2	6 Lundi de Pâques	4	8
M 6	3	3	3	7	5	9
M 7		4	4	8	6	10
J 8	5	5	5	9	7	11
V 9	6	6	6	10	8	12
S 10	7	7	7	11	9	13
D 11	8	8	8	12	10	14
L 12	9	9	9	13	11	15
M 13	10	10	10	14	12	16
M 14		11	11	15	13	17
J 15	12	12	12	16	14 Ascension	18
V 16	13	13	13	17	15	19
S 17	14	14	14	18	16	20
D 18	15	15	15	19	17	21
L 19	16	16	16	20	18	22
M 20	17	17	17	21	19	23 Commémoration du plébiscite jurassien
M 21		18	18	22	20	24
J 22	19	19	19	23	21	25
V 23	20	20	20	24	22	26
S 24	21	21	21	25	23	27
D 25	22	22	22	26	24 Pentecôte	28
L 26	23	23	23	27	25 Lundi de Pentecôte	29
M 27	24	24	24	28	26	30
M 28		25	25	29	27	
J 29	26	26	26	30	28	
V 30	27	27			29	
S 31	28	28			30	
D		29			31	
L		30				
M		31				



2026

Calendrier

Clos du Doubs

Début des tournées : 07h00

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L						
M			1			1
M 1			2			2
J 2			3	1		3
V 3			4	2		4
S 4	1 Fête nationale Suisse		5	3		5
D 5	2	6	4		1 La Toussaint	6
L 6	3	7	5		2	7
M 7	4	8	6		3	8
M 8		5	9	7	4	9
J 9	6	10	8		5	10
V 10	7	11	9		6	11
S 11	8	12	10		7	12
D 12	9	13	11		8	13
L 13	10	14	12		9	14
M 14	11	15	13		10	15
M 15		12	16	14	11	16
J 16	13	17	15		12	17
V 17	14	18	16		13	18
S 18	15 Assomption	19	17		14	19
D 19	16	20	18		15	20
L 20	17	21	19		16 Lundi de St Martin	21
M 21	18	22	20		17	22
M 22		19	23	21	18	23
J 23	20	24	22		19	24
V 24	21	25	23		20	25 Noël
S 25	22	26	24		21	26
D 26	23	27	25		22	27
L 27	24	28	26		23	28
M 28	25	29	27		24	29
M 29		26	30	28	25	30
J 30	27		29		26	31
V 31	28		30		27	
S	29		31		28	
D	30				29	
L	31				30	
M						



Comment bien trier ?

Les types de déchets



Ordures ménagères sacs SIDP

A déposer dans les conteneurs destinés à ce type de déchets.



Aluminium et boîtes de conserve

Conteneurs ad hoc des écopoints.



Verre

Conteneurs ad hoc des écopoints. Verre trié par couleur.



Déchets compostables ménagers

St-Ursanne : Combe-Gobée/ Epauvillers : benne écopoint. Déchets verts de l'agriculture : SEOD-Boécourt.



Capsules Nespresso (aluminium)

Conteneur ad hoc, écopoint - Saint-Ursanne.



Déchets spéciaux des ménages

Aux points de vente; au SEPE, Chemin Bonne-Fontaine 8, Porrentruy 3ème lundi ou 4ème si 3ème férié, à l'exception de décembre : 2ème lundi du mois; de 14h00 à 17h00; sur rendez-vous au 032.466.33.66.



PET

Conteneurs ad hoc des points de vente.



Déchets encombrants combustibles

Ecopoint St-Ursanne. Déchets provenant des ménages privés, poids max. 40 kg/objet, admis 1 m3. Plastique balles-rondes exclu.



Ferraille (objets métalliques)

Ecopoint St-Ursanne. Déchets provenant des ménages privés, poids max. 40 kg/objet.



Plastiques agricoles

Le ramassage de plastiques agricoles n'est plus effectué par la commune. Centres de tri Loca Porrentruy ou Ramseyer Courgenay.



Flacons en plastique avec bouchon

Conteneurs ad hoc des points de vente.



Appareils électriques et électroniques

Aux points de vente ou aux centres de tri. Fondation SENS www.erecycling.ch 043.255.20.00.



Médicaments

Aux points de vente.



Pneus

Aux points de vente ou aux centres de tri Loca Porrentruy / Ramseyer Courgenay.



Dépouilles d'animaux

Centre régional de ramassage des déchets carnés, La Rochette 1, Porrentruy tél. 079 816 33 67.



Papier et carton

Conteneurs ad hoc des écopoints.



Piles et accumulateurs

Aux points de vente ou aux centres de tri Loca Porrentruy / Ramseyer Courgenay.



Tubes lumineux (néon) / LED

Aux points de vente ou aux centres de tri Loca Porrentruy / Ramseyer Courgenay.



Déchets inertes (petites quantités)

Ecopoint St-Ursanne, max. 50 lit. Vaisselle (verres, assiettes,tasses).



Textiles et chaussures

Conteneurs ad hoc des écopoints ou lors des collectes.



Huiles minérales et végétales

Conteneurs ad hoc des écopoints.



Peintures

Aux points de vente.



Bois

Ecopoint St-Ursanne.

- **Bois non traité** : emballage en bois, palettes, etc.
- **Bois traité** : non recyclable : avec les encombrants.



Cartouches d'encre pour imprimantes

Aux points de vente.



Aérosols

Vider complètement le gaz propulseur (risque d'explosion). Selon la matière, à déposer avec l'alu, ou si symbole de danger avec les déchets spéciaux, sinon dans le sac poubelle officiel SIDP.



Berlingots / Briques à boissons

Dans des sacs poubelles officiels SIDP. Les emballages en carton pour lait et autres boissons sont des déchets composites et ne peuvent pas être recyclés avec le carton.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Ne concerne pas les restaurants. Les restes de table (viande, volaille, os, arrêtes et carcasses) des ménages privés sont à éliminer dans les sacs poubelles taxés SIDP.



Cendres de bois

Les cendres froides sont à éliminer avec les ordures ménagères dans les sacs officiels SIDP (si >1m3 peuvent être apportées à la décharge de type D du SEOD à Boécourt).



Litière de chat

Sacs taxés SIDP.



Verre plat

Ecopoint St-Ursanne. Conteneur déchets inertes.

Epauvillers - Bennes permanentes

Alu et fer blanc, verre trié, papier-carton, huile, textiles, compost

Ramassage ponctuel en présence du transporteur

ferraille et encombrants

09.03 et 07.09.2026 : de 09h15 à 10h30

Déchets compostables ménagers

Les déchets verts de l'agriculture doivent être amenés au SEOD à Boécourt

- du lundi au vendredi de 07h30-11h30 et de 13h30-16h30

Epiquerez - Bennes permanentes

Alu et fer blanc, verre trié, papier-carton, huile

Ramassage ponctuel en présence du transporteur

ferraille et encombrants

09.03 et 07.09.2026 : de 08h00 à 09h00

Montenol - Bennes permanentes

Alu et fer blanc, verre trié, papier-carton, huile

Ramassage ponctuel en présence du transporteur

ferraille et encombrants

09.03 et 07.09.2026 : de 10h45 à 11h45

Montmelon-Dessous - Bennes permanentes

Alu et fer blanc, verre trié, papier-carton, huile

Ramassage ponctuel en présence du transporteur

ferraille et encombrants

02.03 et 31.08.2026

Ravines : de 13h30 à 14h00

Montmelon-Dessus : de 14h30 à 15h00

Ocourt - Bennes permanentes

Alu et fer blanc, verre trié, papier-carton

Ramassage ponctuel en présence du transporteur

ferraille et encombrants

02.03 et 31.08.2025 : de 09h45 à 10h45

Ramassage ordures ménagères

Tous les mercredis matin

Jours fériés : jeudi matin

Seleute - Bennes permanentes

Alu et fer blanc, verre trié, huile, papier-carton

Ramassage ponctuel en présence du transporteur

ferraille et encombrants

02.03 et 31.08.2025 : de 08h15 à 09h15

Saint-Ursanne - Ecopoint – route du Moulin des Lavoirs

Ouvert à tous les usagers de la commune

- encombrants conditionnés, ferraille, déchets inertes (max 50 lit.), huile végétale, papier, carton,
- bois non traité destiné au recyclage (bois naturel, emballages en bois, déchets de chantier, bois usagé)
- samedi : de 15h00 à 17h00 - du 03.01 au 19.12.2026
- mercredi : de 18h30 à 19h30 - d'avril à octobre

Verre trié, alu, fer blanc, textiles, capsules Nespresso, papier-carton,

- Accès les jours ouvrables : de 08h00 à 20h00

Papier et carton pour les commerces et entreprises

- chaque 1^{er} mardi du mois : de 11h00 à 12h00 - dès le 06.01.2026

Place de compost, Combe-Gobée

Gazon, déchets ménagers

Fleurs, branchages

Branches de plus de 5 cm de diamètre ébranchées et coupées en bouts de 1 mètre

- samedi : de 15h00 à 17h00 - du 03.01 au 19.12.2026
- mercredi : de 18h30 à 19h30 - d'avril à octobre

Dépôts en tas séparés. Les sacs plastiques, les pots de fleurs et les sacs biodégradables sont interdits.

Les déchets verts de l'agriculture sont à déposer au SEOD-Boécourt,

- du lundi au vendredi : de 07h30 et de 13h30-16h30

Points de vente des sacs SIDP

Coop et Landi Clos du Doubs, Saint-Ursanne, Commerces du district de Porrentruy

Rappel

Tous les déchets issus du débarras d'un logement ou d'un local (déménagement, vente, décès, travaux, etc.) doivent être confiés à une entreprise d'élimination agréée, aux frais des détenteurs. Les déchets inertes provenant de transformations ou de réparations doivent, quant à eux, être déposés dans un centre de tri.